


Procedure file

Informations de base	
COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	2001/2004(COS)
Procédure terminée	
Environnement et politique économique: secteurs de l'agriculture, des transports et de l'énergie	
Sujet	
3.10 Politique et économies agricoles	
3.20 Politique des transports en général	
3.60 Politique de l'énergie	
3.70 Politique de l'environnement	
5.05 Croissance économique	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ENVI Environnement, santé publique, politique des consommateurs	EDD BLOKLAND Johannes	21/11/2000
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
Conseil de l'Union européenne Commission européenne	ECON Economique et monétaire	V/ALE LIPIETZ Alain	08/01/2001
	ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	PSE WESTENDORP Y CABEZA Carlos	25/04/2001
	DG de la Commission Affaires économiques et financières	Commissaire	

Evénements clés			
20/09/2000	Publication du document de base non-législatif	COM(2000)0576	Résumé
18/01/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
14/05/2001	Vote en commission		Résumé
14/05/2001	Dépôt du rapport de la commission	A5-0172/2001	
30/05/2001	Débat en plénière		
31/05/2001	Décision du Parlement	T5-0307/2001	Résumé

31/05/2001	Fin de la procédure au Parlement		
21/02/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2001/2004(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 142
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	ENVI/5/13706

Portail de documentation

Document de base non législatif	COM(2000)0576	20/09/2000	EC	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique	A5-0172/2001	14/05/2001	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique	T5-0307/2001 JO C 047 21.02.2002, p. 0022-0218 E	31/05/2001	EP	Résumé

Environnement et politique économique: secteurs de l'agriculture, des transports et de l'énergie

OBJECTIF : proposer les éléments de base d'une stratégie communautaire pour l'amélioration de l'intégration des questions d'environnement dans la politique économique. CONENU : le Conseil européen d'Helsinki a demandé au Conseil de présenter au Conseil européen de juin 2001 des stratégies complètes pour l'intégration des considérations relatives à l'environnement dans les politiques économiques et un développement durable. En réponse à cette demande, la présente communication suggère que la stratégie communautaire s'appuie sur les éléments suivants : - la Communauté devrait adopter une approche transparente, progressive et crédible de l'intégration des problèmes d'environnement, fondée sur la fixation d'objectifs d'efficacité à partir d'une analyse exhaustive des données scientifiques et techniques disponibles, de l'état de l'environnement dans les différentes régions de la Communauté et des coûts et avantages potentiels respectifs de l'action et de la non-action; - l'intégration des considérations environnementales dans la politique économique doit être compatible avec la stratégie de développement durable que le Conseil européen compte adopter en juin 2001; - l'analyse de l'incidence sur l'environnement de l'activité économique et des réglementations devrait s'insérer dans le processus de surveillance multilatérale des réformes structurelles, de même que celle de l'impact des politiques environnementales sur le processus de réforme économique (niveau de réglementation, fonctionnement des marchés); - les Grandes Orientations des Politiques Economiques devraient incorporer totalement les objectifs d'intégration des considérations environnementales, en recourant à une série d'indicateurs fiables, qu'il conviendra de mettre au point; - les examens de la qualité et de la viabilité des finances publiques devraient tenir compte de l'importance des politiques fiscales et de dépenses pour l'intégration environnementale et inclure une évaluation de l'efficacité des instruments économiques pour la réalisation des objectifs environnementaux; - l'intégration des questions d'environnement dans la politique économique devrait s'appuyer davantage sur une combinaison adéquate de réglementations et d'instruments fondés sur le marché; une telle combinaison devrait inclure notamment la suppression des subventions qui sont néfastes pour l'environnement, et tenir compte des analyses de la Commission et d'autres instances concernant l'efficacité économique et environnementale des instruments basés sur les mécanismes du marché.?

Environnement et politique économique: secteurs de l'agriculture, des transports et de l'énergie

La commission a adopté le rapport de Hans BLOKLAND (EDD, NL) sur la communication de la Commission européenne. Tout en approuvant dans les grandes lignes la description des mesures proposées et l'introduction d'instruments plus conformes au marché en vue de l'intégration de l'environnement dans la politique économique, la commission souligne néanmoins un certain nombre de points faibles du document de la Commission. En particulier, elle estime que trop peu d'attention a été accordée à : - l'unilatéralité du concept courant de croissance et de développement sur lequel repose aujourd'hui la politique économique; - les préjudices que comporte le fonctionnement du marché, ce qui fait que cet instrument n'est pas adéquat dans chaque situation; - l'interdépendance de plus en plus marquée de problèmes politiques tels que le chômage, la pauvreté et les problèmes d'énergie et d'environnement. La commission indique qu'il importe de ne pas sous-estimer l'urgence du problème de l'intégration de l'environnement et de l'économie et de prendre des mesures à court terme. Le prix à payer pour l'intégration lacunaire d'aspects écologiques ou pour les effets de l'utilisation de biens et de services n'est mentionné nulle part, ce qui a pour conséquence que les décideurs, les producteurs et les consommateurs ne peuvent pas tenir compte des répercussions de leurs actions. Le rapport remet en question l'affirmation de la Commission, qui range les taxes et redevances parmi les mécanismes de marché alors qu'elle considère les mécanismes de permis comme des mécanismes "réglementaires". Il approuve l'idée d'un système de licence d'émission négociable à l'échelle de l'UE, qui semble approprié pour réduire rapidement le niveau d'émissions nocives. Il indique par ailleurs que la Commission doit adopter une position beaucoup plus critique à l'égard de l'impact négatif de subventions sur l'environnement, notamment dans le domaine de l'énergie et de l'agriculture. De plus, la communication ne donne pas de définition adéquate du développement durable.

La commission estime que la politique économique doit être envisagée dans une perspective globale et que l'UE ne doit pas porter préjudice aux possibilités qu'ont les pays du tiers-monde de rendre leurs marchés plus compétitifs ou écologiquement durables. Elle demande à la Commission de tenir compte des conséquences éventuelles de la mise en œuvre de son document pour les pays en développement, afin de ne pas donner lieu à l'objection d'une "protectionnisme vert". Parmi les autres points soulevés par le rapport figurent la nécessité de réaliser des investissements dans la recherche concernant à la fois des techniques et des produits davantage compatibles avec la protection de l'environnement, ainsi que le fait qu'il importe que les taxes et impôts écologiques concernent les émissions, n'alourdissent pas la fiscalité pour le citoyen et possèdent un niveau uniforme pour l'UE. Enfin, la commission signale que, en raison du grand nombre de nouvelles entreprises et de nouvelles filiales d'entreprises existantes, les pays candidats ont la possibilité d'intégrer la protection de l'environnement dans leur politique économique à un stade assez précoce. ?

Environnement et politique économique: secteurs de l'agriculture, des transports et de l'énergie

Le Parlement a adopté un rapport de M. Hans BLOKLAND (EDD, NL) qui demande que les considérations environnementales soient intégrées dans la politique économique de l'Union, avec une "indication de prix réaliste" signalant le coût véritable de l'emploi inconsidéré des ressources environnementales rares et de la dégradation de l'environnement. Le Parlement approuve le document d'information de la Commission qu'il considère comme le fondement d'une nouvelle approche. Il approuve également très largement ses propositions et l'introduction d'instruments davantage fondés sur le fonctionnement du marché pour incorporer les préoccupations environnementales dans la politique économique. Dans sa résolution, le Parlement déplore toutefois le manque de mesures concrètes de l'Union européenne depuis qu'elle a adopté deux résolutions sur la politique économique et l'environnement en 1995. En particulier, il regrette que les propositions de la Commission sur l'énergie et la taxation du CO₂ aient échoué au cours des dix dernières années en raison de l'opposition de quelques États membres. Il demande à la Commission de présenter de nouvelles propositions de façon à mettre fin à ce blocage. Les parlementaires souhaitent que tous les domaines de la politique européenne soient imprégnés du concept de développement soutenable et ils insistent pour que la politique communautaire de l'environnement soit une réussite en réduisant la pression sur l'environnement due à la pollution de l'air et de l'eau sans mettre en danger le développement économique. Ils exigent une approche systématique, à l'échelle européenne afin de mesurer les progrès en matière de politique économique intégrée à la politique de l'environnement, en utilisant des techniques de comptabilité verte. Ils préviennent du danger de sous-estimer le besoin pressant d'intégrer la qualité environnementale dans la politique économique et exigent des mesures urgentes à court terme. Ils souhaitent une attitude plus critique sur les effets nocifs des politiques de subvention sur l'environnement, en particulier dans le domaine de l'énergie et de l'agriculture, demande que de nouvelles technologies favorables à l'environnement soient subventionnées à leur place et que dans le cadre du VI^{ème} programme cadre de recherche européen, on soutienne le développement de nouvelles technologies favorables à l'environnement. La résolution demande aux États membres d'appliquer les directives sur l'environnement qui existent déjà et critique la Commission pour ses carences concernant la définition du développement durable et ses négligences envers les besoins des personnes et des groupes les plus pauvres de la société. Elle souhaite également que l'Union européenne mesure et contrôle l'impact des mesures proposées sur les pays en voie de développement. Elle insiste également sur le fait que la politique de l'environnement doit être développée et étendue aux pays candidats sans parler d'un certain nombre d'États qui sont déjà membres de l'Union européenne. ?